

Procès verbal de l'assemblée générale ASA-GE du 17.01.2019

Heure début : 19h30

Heure de fin : 23h00

Lieu : Rue du Vieux Billard 11 Auditorium 3^{ème} étage Caserne SPP

Personnes présentes: Emmanuel Müller, Alexandre Glasner, Yanis Achoui, Yannick Chevrolet, Emmanuelle Bourgeay, Natasha Ammann, Benoît Aubertin, Céline Haon, Emilie Straub, Florent Guiche, Tony Billieux, Michel Hofer, Maxime Hangartner, Fausto Capponi, Philippe Vernet, Vanessa Zanatta, Marec Saillant, Loric Stuby, Nicolas Cantin, Aude Lachat, David Thürre, Fanny Clivaz, Marine Dubuis, Yoan Gerber, Alison Amiguet, Romain Vaillancourt, Philippe Fernandez, Fabien Rossi, Philippe Guye-Bergeret, Marie Wicht, Florian Ozainne, Yanis Randin, André Leitao, Jérôme Christinet, Sébastien Pappalardo, Michaël Blumenthal, Claudia Barjon, Marion Debono, Michaël Jimenez, Marie-Hélène Imfeld, Philippe Hauck, Jean-Marie Casimo, Camille Dall'Omo, Stéphane Larpin, Alexis Borel, Anne-Laure Gerber, Yann Guerne

Invités: Mélanie Gasmi (YVMD), Me Birgit Sambeth Glasner, David Neel

Ordre du jour :

- Une approche de la prévention et la gestion d'un conflit
- Validation du PV AG 2018
- Mot du président
- Points administratifs
- Comptabilité 2018
- Rétrospective 2018
- Mot du vice-président
- Présentations des candidats membres du comité
- Temps de parole pour les membres
- Votations
- Apéritif

1. Introduction

Emmanuel Müller souhaite la bienvenue aux membres et remercie le Commandant du SIS qui prête généreusement les locaux. EM remercie également David Neel pour sa présence et ajoute qu'il se tient à disposition en cas de question. Deux scrutateurs sont choisis afin de comptabiliser les voix lors des votations. Il s'agit de Jérôme Christinet et Fausto Capponi.

Mélanie Gasmi nous présente l'association YVMD:

Association de photographes créée en 2015 par deux amis dans le but de promouvoir les métiers de l'urgence. Il y a 3 photographes actifs en 2018 sur les cantons de VD, VS, JU et GE. Elle précise que cette association ne se veut pas du tout intrusive mais qu'ils souhaitent simplement promouvoir nos professions. Il existe un site web <https://www.yvmd.ch/>. Mélanie prendra quelques clichés durant l'assemblée.

2. Approche de la prévention et de la gestion de conflit – présenté par Me Sambeth Glasner

Me Birgit Sambeth Glasner se présente. Elle est avocate et spécialiste en médiation et dans la gestion de conflit. Elle est également suppléante depuis 12 ans.

Me Sambeth Glasner effectue une présentation d'une quinzaine de minutes sur les conflits et comment les gérer et les résoudre. C'est un thème qui est au coeur de notre profession. Elle fournit des astuces et conseils pour essayer de trouver des solutions.

3. Validation du PV AG 2018

Une votation est effectuée afin de savoir si les membres acceptent le procès verbal de l'AG 2018.

Voix "Pour": ?

Voix "Contre": ?

Voix "Abstention": ?

Le PV de l'AG 2018 est accepté à l'unanimité.

4. Mot du président

Emmanuel Müller annonce sa démission du comité de l'ASA-GE. Sebastien Pappalardo et Jérôme Christinet interviennent pour le remercier pour son travail effectué et proposent de l'applaudir chaleureusement, ce qui est fait par l'ensemble des personnes présentes.

5. Points administratifs

La nouvelle adresse du comité est transmise aux membres: info.ge@vrs-asa.ch

Il est rappelé aux membres que, selon les statuts, les techniciens ambulanciers et les étudiants ambulanciers peuvent tout à fait être membre de l'ASA-GE en tant que membre non-éligible.

6. Comptabilité 2018

Emmanuel Müller présente la comptabilité de la section genevoise pour l'année 2018.

30.01.2018 Remboursement apéro AG 2018	Emmanuel Müller	68,90 CHF	7 802,17 CHF
30.01.2018 Articles IAS (pour manif 14.04)	IAS	102,00 CHF	7 700,17 CHF
01.03.2018 Cotisations des membres	VRS-ASA	2 000,00 CHF	9 700,17 CHF
01.03.2018 Abonnement hébergement/domaine fcga.ch	Infomaniak SA	8,85 CHF	9 691,32 CHF
20.03.2018 Retrait au bancomat (manifestation 21/22.03.2018)	Emmanuel Müller	400,00 CHF	9 291,32 CHF
28.03.2018 Remboursement frais de voyage	Emmanuel Müller	45,00 CHF	9 246,32 CHF
01.04.2018 Versement au bancomat	Emmanuel Müller	200,00 CHF	9 446,32 CHF
01.04.2018 Versement au bancomat	Emmanuel Müller	25,10 CHF	9 471,42 CHF
13.04.2018 Retrait au bancomat (manifestation 14.04.2018)	Emmanuel Müller	600,00 CHF	8 871,42 CHF
18.04.2018	La Poste	192,00 CHF	8 679,42 CHF
01.05.2018 Versement au bancomat	Emmanuel Müller	36,35 CHF	8 715,77 CHF
08.05.2018 Assurance RC - Journée 14.04	Allianz	157,50 CHF	8 558,27 CHF
13.06.2018 Cotisation année 2018	OrTra	500,00 CHF	8 058,27 CHF
12.11.2018 Remboursement frais de voyage	Emmanuel Müller	95,00 CHF	7 963,27 CHF
13.12.2018 Renouvellement adresse mail	Infomaniak SA	43,10 CHF	7 920,17 CHF
31.12.2018 Débit des taxes pour la tenue de compte	Raiffeisen	12,00 CHF	7 908,17 CHF
31.12.2018 Débit des taxes pour les justificatifs/relevés	Raiffeisen	5,00 CHF	7 903,17 CHF
31.12.2018 Débit des taxes pour l'envoi et l'emballage	Raiffeisen	3,40 CHF	7 899,77 CHF

Débit	Crédit
CHF 2232,75	CHF 2000,00
<ul style="list-style-type: none"> — Infomaniak (mail, site internet) — Cotisations OrTra — Case postale — Manifestations — Frais de transport 	Cotisations
Avoir	CHF 7899,77

6. Rétrospective 2018

14.04.18: Journée nationale du 144 à la place du Molard. Il en résulte que nous avons bénéficié d'une bonne couverture médiatique par la radio et les journaux et que nous avons une très bonne visibilité. Nous avons collaboré avec la Brigade Routière et Accident. EM remercie les membres ainsi que les étudiants ambulanciers pour leur belle participation.

21.03-22.03.18 : Mini village santé-social au centre commercial de Balexert. Pour ceux deux jours, nous avons collaboré avec le 28 santé-social. Nous avons également bénéficié d'une bonne visibilité.

Réunions: En 2018, L'AS-GE, par le biais d'Emmanuel Müller, a participé à 32 réunions ou rendez-vous. EM nous parle de l'OrTra et du "28 santé-social" qui sont des organes de promotions, présentation et de défense des métiers de la santé et du social. L'ASA-GE est

membre du comité de pilotage. Notre logo est d'ailleurs présent sur le véhicule de promotion "info-truck".

Groupe de soutien: EM présente le groupe de soutien destiné aux ambulanciers, composé de trois membres (un 4ème membre, Fanny Frebourg devrait rejoindre l'équipe). Il s'agit de Joël Chevrolet, Chrisitan Progin et Rachel Eberlé. Le but de ce groupe est d'offrir un espace de recul, de soutien et de conseil en respectant les principes de la psychologie d'urgence (RNAPU). Le prix d'une séance est de 100CHF. L'ASA-GE prend en charge 3 séances par membres. La prise de contact se fait directement auprès du spécialiste. La charte ainsi que les numéros de contacts des spécialistes est disponible sur le site de l'ASA: <https://www.vrs-asa.ch/vrs/sektionen/sektion-genf.html>

Application mobile: EM explique que le projet avance, le comité central de l'ASA ainsi que les présidents de sections ont accepté le projet et son financement (env. 13'000 CHF). Une comparaison est fait afin de choisir un fournisseur et le cahier des charges est en cours de finalisation. Pour rappel, cette application a pour but d'améliorer la communication entre les comités de l'ASA (central et sections) et les membres. L'application pourra être utilisée comme moyen de vote et de recueil de données à des fins statistiques. Elle sera également dotée d'un agenda et d'un système de notifications.

Assemblée des Présidents:

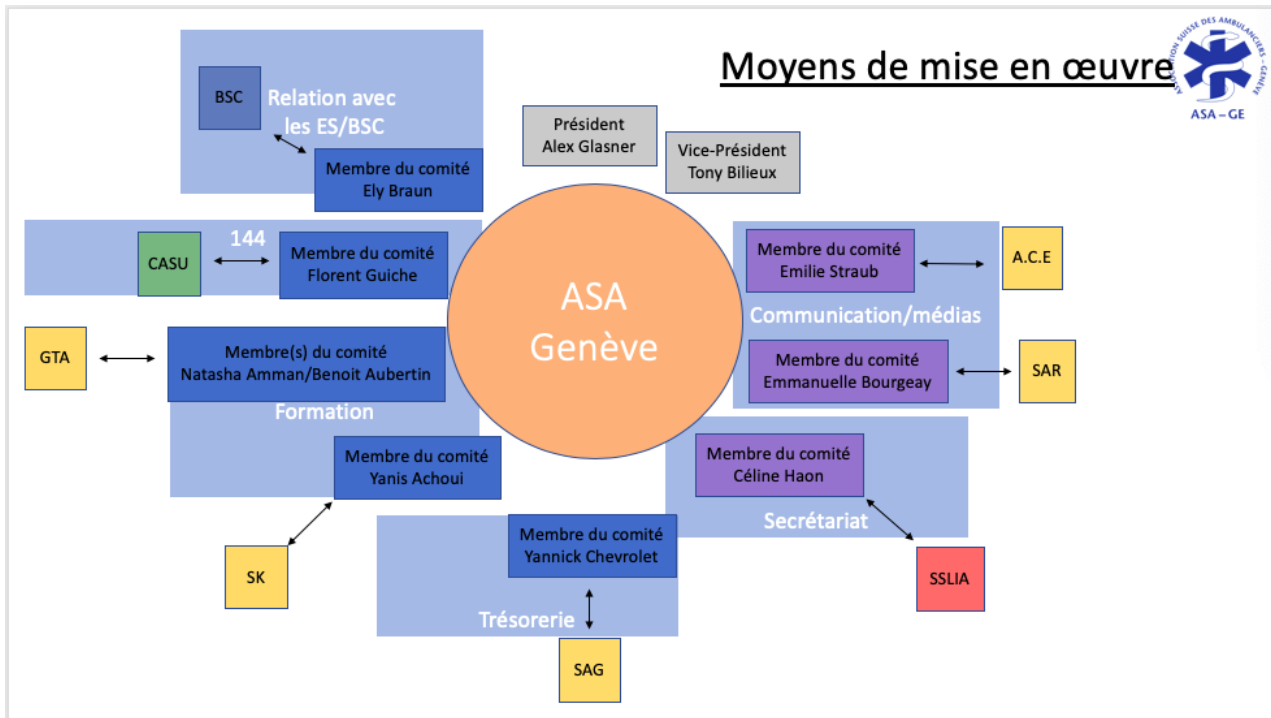
- Sondage: En début d'année 2018, l'ASA avait effectué un sondage auprès de ses membres. Pour la section genevoise, 43 personnes avaient répondu.
- Il a été décidé que l'ASA et l'ASA-GE financerait un prix de 500 CHF pour le/la meilleur(e) étudiant(e) durant les remises de diplômes des écoles ES ASUR et ESAMB.
- Création d'un groupe « manifestations » . Ce groupe aura pour but de réunir des membres des diverses sections de l'ASA. Ces membres s'occuperont d'organiser des stands/activités au travers de la Suisse afin d'assurer la présence et la visibilité de l'ASA durant des manifestations.

7. Mot du Vice-Président

Prise de Parole d'Alexandre Glasner qui réitère ses remerciements à Emmanuel Müller et le remercie pour son travail accompli en tant que président. AG annonce qu'il se présente au poste de président.

Il nous présente ensuite le rôle de Crisis Mediator en insistant sur l'importance de placer la bonne compétence au bon moment et au bon endroit. Il fait le parallèle avec la présentation des candidats au nouveau comité.

En indiquant quelle entité/entreprise représente chaque membre, le but n'est pas de faire remonter les volontés de celles-ci au comité mais bien d'avoir un comité qui soit représentatif du préhospitalier genevois dans son ensemble.



Thèmes d'actualité:

- **Projet de loi 12053A:** Alexandre Glasner nous explique qu'il manque le vote du Grand Conseil pour que la modification de loi soit effective. Il revient sur certains articles de ce PL qui semblent être problématiques. En particulier l'article 7 qui pourrait potentiellement violer le principe de proximité lors de l'engagement de l'ambulance du SIS. Jérôme Christinet et Emmanuel Müller interviennent en expliquant que c'est une mauvaise interprétation de cet article, car si on le lit en détail, le principe de proximité n'est pas menacé. Florent Guiche rétorque qu'effectivement, selon la loi actuelle et le règlement d'application, le 144 se doit d'engager l'ambulance de proximité même si l'ambulance du SIS est déjà engagée sur l'intervention. Il ajoute que certaines fois, lorsque la situation cantonale est compliquée (par exemple lors des codes "surcharge") l'engagement de deux ambulances du dispositif pour une même intervention ne fait pas forcément sens, voir n'est pas possible. Tony Billieux prévient que si le projet de loi est accepté en sa forme proposée, il sera valable pour les vingt prochaines années. Il ajoute que ce serait l'occasion pour nous de modifier entièrement la loi afin de réformer complètement le préhospitalier genevois. Marion Debono relève l'importance de faire savoir très rapidement notre position quant à ce projet de loi car le délai est extrêmement court. Si nous voulons le faire savoir par courrier, il faut que la lettre parte demain matin, soit le 18 janvier.

Le débat se poursuit mais malheureusement plusieurs interventions de différentes personnes n'ont pas pu être recueillies afin d'être inscrites dans ce procès-verbal.

- **Interventions "P3":** Florent Guiche explique que l'IAS énumère ce qu'est une P3. Le canton de Vaud a fait une dérive et Genève est également en train de dériver. Il y a

déjà eu plusieurs interpellations et rapports d'incidents qui sont remontés à la hiérarchie médicale.

Le débat se poursuit mais malheureusement plusieurs interventions de différentes personnes n'ont pas pu être recueillies afin d'être inscrites dans ce procès-verbal.

8. Présentation des candidats membres du comité

Yanis Achoui, Yannick Chevrolet, Natasha Ammann, Benoît Aubertin, Céline Haon, Emmanuelle Bourgeay et Emilie Straub se présentent brièvement en exposant leur motivation à intégrer le comité de l'ASA-GE.

Trois personnes occupent des fonctions de cadres ou font partie de la direction dans une entreprise d'ambulance sur Genève. Il s'agit respectivement de Florent Guiche, Ely Braun et Tony Billieux

Le débat s'ouvre concernant la modification des statuts qui permettraient à ces trois personnes d'être élues. Alexandre Glasner pense qu'il faut, malgré cela, accepter ces gens s'ils sont candidats pour le comité. Marie Wicht demande pourquoi les techniciens ne pourraient pas être élus au comité si les patrons le peuvent. Sébastien Pappalardo demande qu'on définisse précisément le terme "sauf exception" Marion Debono demande si un rapprochement avec la REGA est envisagé. André Leitao exprime son désaccord sur le fait qu'un patron d'entreprise puisse être au comité. Jérôme Christinet complète en disant que nous avons déjà la preuve de cette dysfonction avec des médecins de la BSC qui ont des intérêts dans des services d'ambulances. Pour André Leitao, la présence d'un patron au sein du comité pose un problème de confidentialité. Le comité est soumis au secret et si celui-ci venait à être rompu, ce serait une faute grave. Philippe Guy-Bergeret refuse de mener ce débat ce soir car ce sujet conflictuel mine les discussions et les relations inter-service depuis de nombreuses années. Il souhaiterait qu'on arrive enfin à casser le clivage privé/public. Alexandre Glasner ajoute relève l'importance que nous soyons fédérés pour que le comité puisse parler au nom de tous. Sébastien Pappalardo demande si on ne risque pas de réitérer des erreurs déjà faites par le passé si on accepte ces trois personnes au comité. Fausto Capponi ajoute que "cadre" et "patron" sont deux fonctions différentes.

Florent Guiche annonce qu'il retire sa candidature au comité car il ne pensait pas que cela allait être si compliqué. Il reste consultant externe et reste à disposition si besoin. Selon lui, le risque de porte-à-faux avec sa hiérarchie est trop important.

Le débat se poursuit mais malheureusement plusieurs interventions de différentes personnes n'ont pas pu être recueillies afin d'être inscrites dans ce procès-verbal.

9. Temps de parole pour les membres

Aucune discussion n'a eu lieu lors de ce point.

10. Votations

- **Modifications des statuts:** Une votation est faite pour savoir si la modification des statuts, **tels que présentés pour l'article 6, al. 1 d)**, est acceptée.
 - Voix "Pour": ?
 - Voix "Contre": ?
 - Voix "Abstention": ?

La modification des statuts est refusée. Les statuts restent donc inchangés.

Statuts actuels	Modification soumis à votation
<p>Chapitre 2 Membres Article 6 Membre actif non éligible ¹Peut être membre actif non éligible : a) Tout porteur du diplôme fédéral de technicien ambulancier ou d'un diplôme reconnu comme équivalent par la loi, qui exerce tout ou partie de son activité professionnelle dans le canton de Genève ; b) Tout régulateur sanitaire exerçant au sein de la CASU 144 non titulaire du diplôme d'ambulancier ES ou d'un titre équivalent ; c) Toute personne ayant le statut d'étudiant au sein de l'Ecole supérieure de soins ambulanciers de Genève ; d) Toute personne qui, remplissant les conditions prévues par l'art. 5 al. 1, occupe une fonction de direction dans une entreprise d'ambulance ; e) Toute personne ayant le statut de chauffeur au bénéfice d'une formation de base dans le domaine du sauvetage BLS/AED et qui exerce tout ou partie de son activité professionnelle dans une entreprise basée dans le canton de Genève.</p>	<p>Chapitre 2 Membres Article 6 Membre actif non éligible ¹Peut être membre actif non éligible : a) Tout porteur du diplôme fédéral de technicien ambulancier ou d'un diplôme reconnu comme équivalent par la loi, qui exerce tout ou partie de son activité professionnelle dans le canton de Genève ; b) Tout régulateur sanitaire exerçant au sein de la CASU 144 non titulaire du diplôme d'ambulancier ES ou d'un titre équivalent ; c) Toute personne ayant le statut d'étudiant au sein de l'Ecole supérieure de soins ambulanciers de Genève ; d) Toute personne qui, remplissant les conditions prévues par l'art. 5 al. 1, occupe une fonction de direction dans une entreprise d'ambulance, <i>sauf exception</i>. e) Toute personne ayant le statut de chauffeur au bénéfice d'une formation de base dans le domaine du sauvetage BLS/AED et qui exerce tout ou partie de son activité professionnelle dans une entreprise basée dans le canton de Genève.</p>

- **Modifications des statuts:** Une votation est faite pour savoir si la modification des statuts, **tels que présentés pour l'article 16, al. 2**, est acceptée.
 - Voix "Pour": ?
 - Voix "Contre": ?
 - Voix "Abstention": ?

La modification des statuts est acceptée. L'article sera modifié.

<p>Chapitre 4 Comité Article 16 Mandats ¹Le mandat des membres élus est de trois ans, renouvelable deux fois. ²L'entrée en fonction est immédiate. En cas de vacances en cours de mandat, l'élection complémentaire a lieu à la prochaine Assemblée générale ordinaire.</p>	<p>Chapitre 4 Comité Article 16 Mandats ¹Le mandat des membres élus est de trois ans, renouvelable deux fois. ²L'entrée en fonction est immédiate. En cas de vacances en cours de mandat, l'élection complémentaire a lieu à la prochaine Assemblée générale ordinaire. <i>En cas de nécessité, l'élection peut être soumis aux membres par un autre biais.</i></p>
---	---

- **Modifications des statuts:** Une votation est faite pour savoir si la modification des statuts, **tels que présentés pour l'article 18, al. 9**, est acceptée.
 - Voix "Pour": ?
 - Voix "Contre": ?
 - Voix "Abstention": ?

La modification des statuts est acceptée. L'article sera modifié.

Votations – Modifications des statuts



Statuts actuels	Modification soumis à votation
<p>Chapitre 4 Comité Article 18 Compétences ¹Le Comité définit les lignes directrices de l'association ; il veille aux intérêts de celle-ci, au respect de ses statuts et à l'exécution des décisions prises par ses différents organes ; il favorise tout moyen propre à informer les membres.</p> <p>²Il se prononce sur les candidatures à la qualité de membre.</p> <p>³Il convoque l'Assemblée générale et en fixe l'ordre du jour.</p> <p>⁴Il présente chaque année les comptes et le rapport annuel à l'Assemblée générale.</p> <p>⁵Il propose à l'Assemblée générale le montant de la cotisation annuelle.</p> <p>⁶Il contrôle la gestion des fonds et des biens sociaux.</p> <p>⁷Il désigne les membres des commissions temporaires qu'il juge utile d'instituer ; le cas échéant, il en édicte les règlements.</p> <p>⁸Il peut initier toute démarche auprès des autorités, des médias ou d'autres tiers en lien avec les buts poursuivis par l'association.</p>	<p>Chapitre 4 Comité Article 18 Compétences ¹Le Comité définit les lignes directrices de l'association ; il veille aux intérêts de celle-ci, au respect de ses statuts et à l'exécution des décisions prises par ses différents organes ; il favorise tout moyen propre à informer les membres.</p> <p>²Il se prononce sur les candidatures à la qualité de membre.</p> <p>³Il convoque l'Assemblée générale et en fixe l'ordre du jour.</p> <p>⁴Il présente chaque année les comptes et le rapport annuel à l'Assemblée générale.</p> <p>⁵Il propose à l'Assemblée générale le montant de la cotisation annuelle.</p> <p>⁶Il contrôle la gestion des fonds et des biens sociaux.</p> <p>⁷Il désigne les membres des commissions temporaires qu'il juge utile d'instituer ; le cas échéant, il en édicte les règlements.</p> <p>⁸Il peut initier toute démarche auprès des autorités, des médias ou d'autres tiers en lien avec les buts poursuivis par l'association.</p> <p><i>⁹Il peut représenter l'association lors des différents entretiens/réunions/commissions en cas d'indisponibilité du président ou du vice-président.</i></p>

- **Nouveau président:** Un seul candidat se présente à la présidence de l'ASA-GE. Les membres votent pour l'élection d'Alexandre Glasner.
 - Voix "Pour": ?
 - Voix "Contre": ?
 - Voix "Abstention": ?

Alexandre Glasner est élu président de l'ASA-GE. Selon les statuts, il est élu pour 3 ans, renouvelable 2 fois.

- **Nouveau comité:** Sont candidats pour devenir membre du comité de l'ASA-GE: Yanis Achoui, Natasha Ammann, Benoît Aubertin, Emmanuelle Bourgeay, Céline Haon, Yannick Chevrolet, Emilie Straub.

Trois membres retirent leur candidatures, leur fonction au sein de l'entité ou ils travaillent étant incompatibles avec les statuts votés ci-dessus. Il s'agit de Florent Guiche, Tony Billieux et Ely Braun.

Election de Yanis Achoui:

- Voix "Pour": ?
- Voix "Contre": ?
- Voix "Abstention": ?

Yanis Achoui est élu au comité

Election de Natasha Ammann:

- Voix "Pour": 48
- Voix "Contre": ?
- Voix "Abstention": ?

Natasha Ammann est élue au comité

Election de Benoît Aubertin:

- Voix "Pour": 47
- Voix "Contre": ?
- Voix "Abstention": ?

Benoît Aubertin est élu au comité

Election d'Emmanuelle Bourgeay:

- Voix "Pour": ?
- Voix "Contre": ?
- Voix "Abstention": ?

Emmanuelle Bourgeay est élue au comité

Election de Céline Haon:

- Voix "Pour": ?
- Voix "Contre": ?
- Voix "Abstention": ?

Céline Haon est élue au comité

Election de Yannick Chevrolet:

- Voix "Pour": ?
- Voix "Contre": ?
- Voix "Abstention": ?

Yannick Chevrolet est élu au comité

Election d'Emilie Straub:

- Voix "Pour": ?
- Voix "Contre": ?
- Voix "Abstention": ?

Emilie Straub est élue au comité

Tous les candidats au comité de l'ASA-GE ont été élu à la majorité. Selon les statuts, ils sont élus pour 3 ans, renouvelable 2 fois.

10. Fin de l'assemblée et apéritif

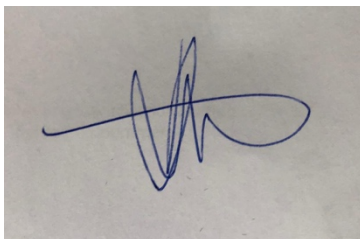
L'assemblée se termine à 23h. Alexandre Glasner remercie les membres pour leur présence et leur participation active à cette assemblée. L'ASA-GE offre l'apéritif aux membres.

Procès verbal rédigé initialement par Céline Haon, secrétaire, et repris par Emilie Straub, responsable communication et médias.

Lu et approuvé à Genève, le 13 février 2020

Le Président

Alexandre Glasner



Le Vice-Président

Yanis Achoui

